



Enfant né en France et demande de naturalisation

Par **samsy35**, le **05/07/2011** à **16:49**

Bonjour,

Je viens de lancer une procédure de contestation de paternité d'un M qui a reconnu mon fils devant le tribunal. La maman et moi sommes tous les deux de nationalité étrangère. J'ai une carte de 10 ans et ma demande de naturalisation est en cours.

Dans le cas où ma demande est favorable et que je deviens Français, étant donné que mon fils ne figure pas sur ma demande, comment ça va se passer pour sa naturalisation ? Dois-je faire une autre demande pour sa naturalisation.

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **05/07/2011** à **17:01**

Il faut pour qu'un enfant devienne français en même temps qu'un parent

- qu'il vive avec lui (ce n'est pas le cas)
- qu'il soit mentionné sur l'acte.

Il devra attendre sa majorité (ou ses 13 ans par anticipation) pour devenir français s'il vit encore en France à ce moment-là et qu'il respecte les conditions de résidence

Par **samsy35**, le **05/07/2011** à **17:54**

Merci Mim493!

Dans mon cas, si après ma naturalisation et même si l'enfant vit avec moi, doit-il attendre ses 13 ans pour devenir Français ?

Merci de ton retour,

Cordialement

Par **mimi493**, le **05/07/2011** à **19:03**

oui